DECISION

Envoyé en préfecture le 31/05/2024 Reçu en préfecture le 31/05/2024 Publié le

ID: 084-218401073-20240530-2024_16-AI

Date	Délégataire	nature	Objet
30/05/2024			0 0 0 N°2024_16
			Poteau incendie FRANS BONHOMME
			Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,
	Monsieur BONNEFOY Henri	7 - FINANCES LOCALES	VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.
			VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
			CONSIDERANT qu'il y a lieu d'acquérir de nouveaux poteaux incendie pour la sécurité de chacun,
			DECIDE :
	,		Article 1 _ DE SIGNER avec Frans Bonhomme dont le siège est à Nîmes (30) 920 Avenue Joliot Curie, un devis pour l'acquisition de nouveaux poteaux incendie dont le montant total s'élève à la somme de 3 510.29€ TTC.
		,	Le Maire, Henri BONNEFOY.